

## **Actualités de l'ORMR : Mises à jour de la Directive n° 3**

Le 3 mai 2022, la Directive n° 3 à l'intention des foyers de soins de longue durée a été mise à jour pour inclure les changements suivants :

Suppression de la référence au port du masque universel à l'extérieur.

La référence au document du ministère de la Santé intitulé « Document d'orientation provisoire sur la COVID-19 : Dépistage et gestion des cas, des contacts et des éclosions intégrés : recrudescence liée au variant omicron » a été remplacée par le document intitulé « Gestion des cas et des contacts relatifs à la COVID-19 en Ontario ».

Une mise à jour de la Politique des maisons de retraite visant à mettre en œuvre la Directive n° 3 sera bientôt publiée pour refléter les changements apportés à la Directive n° 3.

L'ORMR informera les titulaires de permis et les exploitants dès qu'elle sera disponible.